

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi  
18 janvier 2011 à 20h00 au Centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148,  
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger  
Larose, Lynne Beaton, Jim Coyle, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présents, le directeur général et une quinzaine de contribuables.

La séance débute à 20h00.

**11-01-508**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbaux des séances spéciales tenues le 7 et le 21 décembre et de la séance régulière du 14 décembre 2010
- 5. Administration**
  - 5.1 Liste des factures à payer
  - 5.2 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.3 Liste des engagements pour le mois de janvier
  - 5.4 Subvention du CLD des Collines – fonds d'analyse et d'étude – Parc du Sault-des-Chats
  - 5.5 Affectations de crédits (dépenses incompressibles)
  - 5.6 Site Web
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Demande d'aide financière – tournoi de pêche
  - 6.2 Contrat de service – CTM – équipements de radiocommunication
  - 6.3 Démission d'un pompier - M. Éric Provost
  - 6.4 Directeur du service incendie
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Ajouts au contrat de déneigement – secteur G
  - 7.2 Contrat – espaces verts
  - 7.3 Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 8. Hygiène du milieu**
  - 8.1 Poste de transbordement – dépense répartie
  - 8.2 Projet d'eau potable à Quyon
  - 8.3 Projet incinérateur
  - 8.4 Procédure d'expropriation de terrain – usine de traitement d'eau
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Avis de motion – pour modifier le règlement de zonage 177-01, concernant l'usage de recyclage et d'entreposage d'automobiles
  - 9.2 Commission de la toponymie – Chemin Alenxandre
  - 9.3 Lotissement – 73, chemin des Oies – Robert Comptois
  - 9.4 Lotissement – 109, chemin des Lilas – Michael Paul Clemann
  - 9.5 Nomination – membres du C.C.U.
  - 9.6 Avis de motion – pour modifier le règlement de nuisances #12-08

- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Demande de réparer chemin, pont, ponceaux dans le parc de la Gatineau – sentiers motoneiges
  - 10.2 Renouvellement d’entente – Groupe Action Jeunesse – gymnase école Notre-Dame-de-la-Joie
- 11. Divers**
  - 11.1
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux; b) Procès-verbal de correction – règlement no. 15-10
- 13. Dépôt du registre de correspondance**
  - 13.1 Registre de correspondance du mois de décembre 2010
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
 Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout : 5.7 Avis de motion – rémunération des élus
- Retraits : 5.6 Site Web
- 8.3 Projet incinérateur
- 9.2 Commission de la toponymie – Chemin Alenxandre
- 9.5 Nomination – membres du C.C.U.

Adoptée

**11-01-509**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE REGULIERE DU 14 DECEMBRE ET CELUI DES SEANCES SPECIALES TENUES LE 7 ET LE 21 DECEMBRE 2010**

Proposé par Dr Jean Amyotte  
 Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre et celui des séances spéciales tenues le 7 et le 21 décembre 2010.

Adoptée

**11-01-510**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Proposé par Jim Coyle  
 Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **72 236,54 \$** (voir annexe au dossier 102-102) pour la période se terminant le 7 janvier 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**11-01-511**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Proposé par Roger Larose  
 Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés provenant de l'historique des chèques comprenant :

- Les dépenses incompressibles;
- les paiements par Internet;
- le montant réel des factures payées suite à une approbation par engagement de dépense ou résolution;

le tout pour un total de **495 260,68 \$** (voir annexe), pour la période se terminant le 10 janvier 2011 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**11-01-512**

**LISTE DES ENGAGEMENTS POUR LE MOIS DE JANVIER**

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU à l'unanimité d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A (voir dossier 102-102), pour un montant total de **4 795,22 \$** taxes incluses.

Adoptée

**11-01-513**

**PROTOCOLE D'ENTENTE – CLD DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

Il est

Proposé par        Lynne Beaton  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE le maire et le directeur general soient autorisés à signer le protocole d'entente avec le CLD, dans le cadre du projet "Faisabilité du seuil Quyon du Parc du Sault-des-Chats".

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée sur division

**11-01-514**

**AFFECTATION DE CRÉDITS (DÉPENSES INCOMPRESSIBLES)**

ATTENDU QUE, selon les exigences du Code Municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées sur réception de la facture pour l'année 2011 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le paiement de ces dernières. Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget 2011 ou par une résolution spécifique, ou par engagement de dépenses, à cette fin :

- la rémunération des membres du conseil;
- les salaires des employés municipaux;
- la quote-part des dépenses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- les dépenses d'huile à chauffage;
- les dépenses d'électricité;
- les dépenses de téléphone;
- les dépenses de carburants;
- le contrat d'assurance pour les biens de la municipalité;
- le contrat forfaitaire – aviseur légal
- le contrat de conciergerie;
- les contrats de déneigement;
- le contrat de collecte des déchets;
- le contrat pour le préposé aux animaux
- le contrat pour espaces verts;
- le contrat pour le préposé au dépotoir;
- le contrat d'entretien pour la photocopieuse;
- le contrat d'entretien pour la machine à timbres;
- le contrat d'entretien pour le système informatique;
- le contrat pour alarmes;
- le contrat pour tapis;
- les factures payées avec carte de crédit;
- les paiements trimestriels aux bibliothèques;
- les dépenses liées aux frais de poste et messagerie;
- les autres dépenses de même nature;
- les remises mensuelles aux deux gouvernements;
- l'immatriculation des véhicules et vérifications mécaniques;
- le chlore pour système d'eau potable;
- les fournitures de papeterie;
- le contrat de service Internet;
- le contrat – exterminateur

Adoptée

**11-01-515**  
**SITE WEB**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat de réalisation du site Web à la firme Distantia, tel que recommandé par la conseillère Inès Pontiroli et le directeur général.

La résolution n'étant pas secondée, elle est reportée à la prochaine séance.

Rejetée

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le maire, Edward McCann à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement #06-02 concernant la rémunération des élus.

**11-01-516**

**CONTRIBUTION – TOURNOI DE PÊCHE – POMPIERS**

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de contribuer aux dépenses du tournoi de pêche annuel des pompiers en payant le coût de 2 toilettes portatives pour cet événement. Les sommes proviendront du poste budgétaire 02-622-00-447 (développement touristique).

Les conseillers Jim Coyle et Roger Larose votent contre la résolution.

Adoptée sur division

**11-01-517**

**CONTRAT DE SERVICE – CTM**

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de renouveler le contrat de service avec la firme CTM pour le système de communications selon la proposition reçue.

Adoptée

**11-01-518**

**DÉMISSION – POMPIER**

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'accepter la démission du pompier Éric Provost en date du 23 novembre 2010.

Adoptée

**11-01-519**

**DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service incendie a déposé sa lettre de démission au bureau du directeur général;

CONSIDÉRANT QUE sa démission sera effective à compter du 28 février 2011;

Il est

Proposé par Edward McCann  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal de Pontiac accepte la démission de M. Tom Howard à titre de directeur du service des incendies et ce à compter du 28 février 2011.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre la résolution.

Adoptée

**11-01-520****AJOUTS AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – SECTEUR G**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté de prendre en charge et être responsable de l'entretien de certains chemins, ou portions de chemins;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci viennent se rajouter au contrat de déneigement du secteur G, et ce jusqu'à la fin du terme finissant en 2013, soit :

	Distance	Somme due
Chemin Fortin	0.570 km	3 573,755 \$
Chemin Plante	0.270 km	1 692,831 \$
Chemin Asaret	1.280 km	8 025,273 \$
Chemin Seliner	0.388 km	2 432,661 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2.508 km</b>	<b>15 724,52 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Dr Jean Amyotte  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité paie les sommes additionnelles à M. Raymond Bélisle pour le déneigement des chemins énumérés ci-dessus (taxes en sus), et ce jusqu'à la fin du terme de son contrat finissant en 2013.

Adoptée

**11-01-521****ESPACES VERTS**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Roger Larose

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise le directeur général à publier un appel d'offre pour l'entretien des espaces verts selon le devis existant en y ajoutant les nouveaux espaces verts s'il y a lieu. Les soumissionnaires devront présenter leurs offres pour 3 ans + un an additionnel en option.

Adoptée

**11-01-522****SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE ce conseil accepte les travaux pour la somme de 46 548,76 \$ sur les chemins municipaux et que ces travaux ne font pas partie d'une autre subvention ;

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 45 000,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports (dossier no 00016633-1-82030(07) – 2010-06-29-28).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué (voir liste en annexe).

Adoptée

**11-01-523**

**RÉPARTITION DES COÛTS – ÉCO-CENTRE – POSTE DE TRANSBORDEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les sommes relatives à l'exploitation de l'éco-centre situé à Val-des-Monts sont réparties selon la richesse foncière uniformisée des 7 municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune statistique de transbordement;

CONSIDÉRANT QU'il serait surprenant que les usagers de Pontiac utilisent ce service;

Il est

Proposé par Roger Larose  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la MRC des Collines qu'un système de statistiques soit mis en place pour connaître la provenance des produits disposés à l'éco-centre du poste de transbordement et de changer de méthode de répartition des coûts de façon à refléter un rapport « d'utilisateur-payeur »

Adoptée

**11-01-524**

**SIGNATURE DU CONTRAT – ROSS & ANGLIN LTÉE**

CONSIDÉRANT les offres reçues pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable pour le village de Quyon;

CONSIDÉRANT QUE Ross & Anglin Ltée est le plus bas soumissionnaire à 2 447 222 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le prix de Ross & Anglin a été extensionné jusqu'à cette date moyennant une somme excédentaire de 84 000 \$ pour débiter les travaux en 2011;

Il est

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de signer le contrat avec Ross & Anglin Ltée, pour la somme de 2 531 222 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le contrat devra comporter une clause qu'aucune somme extra ne sera payée en supplément pour des délais causés par la municipalité si les travaux débutent en 2011.

Adoptée

**11-01-525**

**PROCÉDURE D'EXPROPRIATION VS. ACHAT DE TERRAIN**

Il est

Proposé par Jim Coyle  
Appuyé par Lynne Beaton

ET RÉSOLU QUE la municipalité mette fin aux procédures d'expropriation pour les terrains propriétés de M. Carter Smith a Quyon et d'accepter de payer la somme de 37 950 \$ pour les terrains du 7, 12 et 13 rue Smith (matricules #2541-45-4114, 2541-55-0188 et 2541-45-3174).

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer les documents pertinents.

Adoptée

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jim Coyle à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement de zonage 177-01, concernant l'usage de recyclage et d'entreposage d'automobiles.

---

Jim Coyle

### **11-01-526**

#### **LOTISSEMENT – 73, chemin des Oies – Robert Comptois**

CONSIDÉRANT QUE le requérant a fait l'acquisition de la parcelle du lit du plan d'eau auprès du Centre d'expertise hydrique;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un remplacement cadastral;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Jim Coyle

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande de du requérant ayant pour but le remplacement des lots 2 684 236 et 4 065 672 par le lot 4 735 416 tel que démontré sur le plan préparé par l'arpenteur géomètre Jacques Bérubé sous ses minutes 5419 en date du 11 novembre 2010.

Adoptée

### **11-01-527**

#### **LOTISSEMENT – 109, chemin des Lilas – Michael Paul Clemann**

CONSIDÉRANT QUE le requérant désire subdiviser le lot 2 684 011 créant les lots résidentiels 4 735 612 et 4 735 613 ainsi que les parties de lot 4 735 615 et 4 735 614 qui feront partie intégrante du chemin des Lilas et qui devront être joints au chemin des Lilas sous un même numéro de lot.

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement 178-01;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par        Dr Jean Amyotte  
Appuyé par        Roger Larose

ET RÉSOLU que le conseil supporte la demande du requérant telle que démontrée sur le plan préparé par Michel Fortin Arpenteur géomètre sous ses minutes 21117 en date du 11 novembre 2010

Adoptée

## **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Roger Larose à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement modifiant le règlement nuisances 12-08.

---

Roger Larose

**11-01-528**

### **TRAVAUX – ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES – CHEMIN DU LAC CURLEY**

Il est

Proposé par        Jim Coyle  
Appuyé par        Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE la municipalité avise l'Association des motoneigistes de Pontiac qu'aucun travaux ne seront effectués ou autorisés sur le chemin du Lac Curley pour l'hiver 2011.

La municipalité s'engage à initier le processus de clarification des titres de propriété de ce chemin auprès de la CCN en 2011.

Adoptée

**11-01-529**

### **PROTOCOLE D'ENTENTE – MUNICIPALITÉ DE PONTIAC ET GROUPE ACTION JEUNESSE**

Il est

Proposé par        Lynne Beaton  
Appuyé par        Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte de renouveler le protocole d'entente pour le gymnase avec Groupe Action Jeunesse pour la somme de 80 \$ par semaine, tel que décrit au document joint en annexe.

Le maire et le directeur general sont autorisés à signer les présentes.

Adoptée

## **RAPPORTS DIVERS ET CORRESPONDANCE**

- Dépôt de divers rapports municipaux : a) animaux; b) Procès-verbal de correction – règlement no 15-10.

## **DÉPÔT DU REGISTRE DE CORRESPONDANCE**

- Registre de correspondance du mois de décembre 2010.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11-01-530**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par Lynne Beaton  
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h55 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*